

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

N° ordre : 23-118

N° ordre dans la séance :

DE-14112023-11

Date de la convocation :
07/11/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Thierry DRAPIER (procuration à Dominique GERRA), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Sylvianne GUILLERMET, Dominique SCALMANA, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE.

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : CONVENTION ENTRE LA PREFETE DE L'AIN ET LES SERVICES ENREGISTREURS CONCERNANT LES CONDITIONS ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME NATIONAL DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (SNE)

Madame RAVIER, adjointe déléguée aux affaires sociales, rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes Bugey Sud est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 pour organiser l'attribution des logements sociaux sur son territoire. Les statuts de la CCBS précisent en effet « mise en place de la conférence intercommunale du logement ; participation à l'attribution des logements sociaux sur le territoire à travers la commission d'attribution des logements ».

Elle précise que les services de la Préfecture ont pris la décision de raccorder le département au système national d'enregistrement (SNE), application gratuite développée par l'Etat et conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Ce service est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016. Chaque demande donne droit à un seul numéro, valable sur l'enregistrement du département de l'Ain, enregistré et numérisé dans le SNE. Ce dossier est valable pour toutes les communes et bailleurs du département de l'Ain.

Dans le cadre de sa compétence, et afin d'avoir un accès au fichier des demandeurs de logement, ce qui paraît souhaitable pour assurer une meilleure efficacité dans la politique d'attribution des logements vacants, la CCBS a décidé par délibération en date du 19 décembre 2019 de s'inscrire en qualité de guichet enregistreur consultant (accès aux informations mais pas de modification possible ou de saisie).

Dans une logique territoriale, Madame RAVIER précise qu'il apparaît judicieux que Culoz-Béon, en tant que commune sur laquelle un grand nombre de logements sociaux sont implantés, soit également guichet enregistreur consultant.

Pour ce faire, il convient de signer avec la Préfète de l'Ain, une convention qui détermine les prérogatives de chacun. Le rôle de guichet enregistreur est assuré par les bailleurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention entre la Préfète de l'Ain et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national des demandes de logement locatif social.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

